

Signez et faites signer ce référendum

parce que la 5^{ème} révision de la loi sur l'assurance-invalidité

- ne respecte pas la loi sur la protection des données et viole le secret médical. **Une assurance construite sur un principe de dénonciation est inefficace et éthiquement intolérable.**
- nie l'existence de certaines maladies pourtant reconnues par la communauté scientifique internationale. **Toutes les personnes qui endurent des souffrances et des douleurs difficiles à objectiver avec les instruments actuels d'investigation médicale seront exclues du droit aux prestations.**
- est fondé sur une méconnaissance profonde et grave des maladies psychiques. Ces dernières se caractérisent souvent par un déni de la pathologie, intrinsèque à la maladie elle-même. Les personnes souffrant de déficiences psychiques ont besoin de conseillers qui comprennent que leurs difficultés de collaboration n'ont strictement rien à voir avec un manque de bonne volonté et qui sont capables de les aider à évaluer leurs difficultés et leurs ressources. **Sanctionner des personnes souffrant de troubles psychiques parce qu'elles n'adhèrent pas à un projet renforce leurs pathologies et diminue leurs chances d'intégration.**
- **Octroie aux seuls médecins de l'AI le pouvoir d'évaluer la capacité de gain des assurés.** Les médecins traitant aident leurs patients à diminuer leurs douleurs ou leurs souffrances ou/et à ré-aménager leur vie en fonction de leurs maladies. En aucun cas, ils n'encouragent leurs patients à s'installer dans des situations de dépendance ou pire encore de simulation. Pour garantir une démarche d'intégration professionnelle, l'avis du médecin traitant sur la capacité de gain est donc indispensable !
- Est le résultat d'un travail élaboré dans la précipitation et qui **ne traite pas les véritables causes de l'augmentation des souffrances au travail** et des coûts financiers que celles-ci génèrent. Le projet de loi actuel impute toute la responsabilité de l'augmentation du nombre de rentiers et du déficit de l'assurance-invalidité aux individus et ne prend pas en compte les conditions actuelles du marché du travail. L'assurance-invalidité doit faciliter une action coordonnée avec les entreprises en prévoyant des systèmes d'incitation positive qui les encouragent à engager des personnes handicapées.
- **Ne propose aucune vision socioéconomique nouvelle** pour notre société. Nous doutons de l'efficacité des managers et des médecins fonctionnarisés que les offices AI devraient rajouter à leurs effectifs. Il serait plus économique et plus pertinent de renforcer les organisations et les entreprises, qui déjà aujourd'hui développent des structures capables de relever des défis à la fois économiques et sociaux et qui de ce fait répondent à des critères aussi bien humains que commerciaux.

En Suisse, la plupart des associations gérées par, ou avec, des personnes en situation de handicap défendent une politique d'intégration et de participation. Elles s'engagent tout au long de l'année en faveur de l'autonomie des personnes concernées et d'une responsabilité partagée entre les individus et leur environnement. Soutenues aujourd'hui par de nombreuses organisations citoyennes et des mouvements politiques pluriels, elles vous invitent à signer le référendum contre la 5^{ème} révision de la loi sur l'assurance-invalidité et comptent sur votre soutien pour faire aboutir un projet plus juste et économiquement mieux ciblé.